



---

# PROJET D'ETABLISSEMENT

---

## MULTI ACCUEIL - MULTI SITES

- SAINT HILAIRE DE RIEZ « L'île aux couleurs »
- BRETIGNOLLES SUR MER « L'île aux rêves »
- COEX « L'île aux jardins »

## SOMMAIRE

PREAMBULE.....	5
<b>I - PROJET SOCIAL.....</b>	<b>6</b>
<b>I -1 : Présentation de l'offre de garde de la petite enfance.....</b>	<b>6</b>
<i>I -1.1 Le multi-accueil.....</i>	<i>6</i>
<i>I -1.2 Les assistantes maternelles indépendantes.....</i>	<i>6</i>
<b>I -2 : Caractéristiques de la population.....</b>	<b>7</b>
<i>I -2.1 Indicateurs démographiques de la C.D.C. Côte de Lumière.....</i>	<i>7</i>
<i>I -2.2 Caractéristiques sociodémographiques de la population.....</i>	<i>7</i>
<b>I -3 : Politique de la petite enfance : objectif C.D.C. Côte de Lumière.....</b>	<b>8</b>
<b>I -4 : Evolution du territoire.....</b>	<b>8</b>
<i>I -4.1 Les objectifs inscrits au contrat enfance jeunesse 2012-2017.....</i>	<i>9</i>
<i>I -4.2 Répondre aux besoins des familles.....</i>	<i>9</i>
<i>I -4.3 Les moyens mis en œuvre.....</i>	<i>9</i>
<b>I -5 : Conclusion.....</b>	<b>10</b>
<b>II - PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT.....</b>	<b>11</b>
<b>II -1 : Le multi-accueil.....</b>	<b>11</b>
<b>II -2 : Les locaux.....</b>	<b>11</b>
<i>II -2.1 Les locaux de service.....</i>	<i>11</i>
<i>II -2.2 Les locaux des usagers.....</i>	<i>11</i>
<b>II -3 : Les enfants.....</b>	<b>13</b>
<b>II -4 : Le personnel.....</b>	<b>13</b>
<i>II -4.1 Composition de l'équipe.....</i>	<i>13</i>
<i>II -4.2 Organigramme.....</i>	<i>14</i>
<i>II -4.3 Rôle du personnel.....</i>	<i>14</i>
<i>II -4.4 Les stagiaires.....</i>	<i>17</i>
<i>II -4.5 L'organisation.....</i>	<i>17</i>
<i>II -4.5.1 Affectation du personnel autour de l'enfant.....</i>	<i>18</i>
<i>II -4.5.2 Horaires de travail.....</i>	<i>21</i>

II -5 : Les prestations proposées.....	22
II -5.1 Les types d'accueil.....	22
II -5.1.1 L'accueil régulier.....	22
II -5.1.2 L'accueil d'urgence.....	22
II -5.1.3 L'accueil occasionnel.....	22
II -5.1.4 L'association des deux accueils.....	22
III - PROJET EDUCATIF.....	23
INTRODUCTION.....	23
III -1 : Accueillir l'enfant et sa famille.....	24
III -1.1 Le premier contact.....	24
III -1.1.1 L'inscription.....	24
III -1.1.2 Les différents modes d'accueil.....	24
III -1.2 La période d'adaptation.....	25
III -1.2.1 Les modalités.....	25
III -1.2.2 La séparation.....	25
III -1.3 L'accueil au quotidien.....	26
III -1.3.1 Un fonctionnement en petite famille.....	26
III -1.3.2 Déroulement d'une journée type.....	26
III -1.3.3 Accueil du matin et du soir.....	27
III -1.3.4 Un accueil pensé individuellement.....	29
III -1.3.5 La disponibilité de l'équipe éducative.....	29
III -1.4 : L'enfant porteur de handicap ou d'affection chronique.....	29
III -1.4.1 Les conditions d'accueil.....	29
III -1.4.2 Un travail de prévention en réseau.....	30
III -1.5 : La participation des familles à la vie du multi-accueil.....	30
III -1.5.1 Des outils de communication mis à disposition.....	30
III -1.5.2 Invitation à différents évènements.....	30
III -1.5.3 Les délégués de parents.....	31
III -1.5.4 Le Conseil de vie.....	31
III -1.5.5 Le Conseil d'établissement.....	31

<b>III - 2 : Accompagner l'enfant vers l'autonomie</b> .....	<b>32</b>
<i>III -2.1 La motricité libre</i> .....	<b>32</b>
<i>III -2.2 Le repas</i> .....	<b>33</b>
<i>III -2.2.1 Le repas des tout-petits</i> .....	<b>33</b>
<i>III -2.2.2 L'introduction alimentaire</i> .....	<b>34</b>
<i>III -2.2.3 Quand l'enfant commence à manger seul</i> .....	<b>34</b>
<i>III -2.2.4 Quand l'enfant est autonome au moment des repas</i> .....	<b>35</b>
<i>III -2.3 Les soins</i> .....	<b>35</b>
<i>III -2.4 l'acquisition de la propreté</i> .....	<b>36</b>
<i>III -2.5 Le sommeil</i> .....	<b>37</b>
<i>III -2.6 Les règles de vie</i> .....	<b>39</b>
<b>III - 3 : Eveiller l'enfant au monde qui l'entoure</b> .....	<b>40</b>
<i>III -3.1 Le jeu libre</i> .....	<b>41</b>
<i>III -3.2 A chaque âge ses besoins</i> .....	<b>41</b>
<i>III -3.2.1 Besoins des enfants de 10 semaines à 6 mois</i> .....	<b>41</b>
<i>III -3.2.2 Besoins des enfants de 6 mois à 10 mois</i> .....	<b>41</b>
<i>III -3.2.3 Besoins des enfants de 10 mois à 2 ans</i> .....	<b>41</b>
<i>III -3.2.4 Besoins des enfants de plus de 2 ans</i> .....	<b>42</b>
<i>III -3.3 L'aménagement de l'espace</i> .....	<b>42</b>
<i>III -3.4 Le positionnement dans l'espace et l'attitude des professionnels</i> .....	<b>43</b>
<i>III -3.5 Les activités dirigées et le projet d'animation</i> .....	<b>44</b>
<i>III -3.5.1 Les ateliers</i> .....	<b>44</b>
<i>III -3.5.2 Un projet développé sur l'année</i> .....	<b>44</b>
<i>III -3.5.3 Ouverture vers le monde extérieur</i> .....	<b>44</b>
<i>III -3.5.4 Les évènements festifs</i> .....	<b>45</b>
<b>CONCLUSION</b> .....	<b>46</b>

## PREAMBULE

La réalisation du multi-accueil s'inscrit dans le projet communautaire 2004/2008 adopté par le Conseil de Communauté le 24 janvier 2004.

Il s'inscrit dans l'exigence de solidarité : « réaffirmer que la Communauté de Communes est une communauté de projets capable d'offrir de nouveaux services à la population de nos communes qui ne peuvent financer seules ces nouveaux services dans les domaines de l'accueil de la petite enfance, de l'enseignement et de la sécurité publique ».

Dans le domaine de la petite enfance, l'étude réalisée en 2004 par le CEAS (centre d'étude et d'action sociale) a révélé un déficit des capacités du mode de garde individuel. Près de 60% des familles interrogées ont déclaré avoir rencontré des difficultés à trouver un mode de garde. A cela trois raisons principales :

- le manque de places disponibles chez les assistantes maternelles (70% des cas)
- le manque de choix de mode de garde (57% des cas)
- le refus de plusieurs assistantes maternelles (40% des cas)

Par ailleurs, un autre élément a confirmé la nécessité de diversifier l'offre : les situations d'urgence. Près de 40% des familles ont été confrontées à des besoins urgents pour des raisons liées principalement à la maladie de l'enfant ou de l'assistante maternelle. Les autres raisons étant liées au travail (reprise d'une activité professionnelle ou changement d'horaires).

De la même façon, le diagnostic réalisé en 2004 a démontré le besoin d'une coordination entre les parents et les assistantes maternelles. En effet, le recours à une assistante maternelle représente plus de 60% des modes de garde des jeunes enfants utilisés sur le territoire communautaire. Et, parallèlement, la principale difficulté rencontrée par les familles consiste à trouver une assistante maternelle.

A l'issue d'un travail de conseil et d'expertise avec la CAF, la Communauté de Communes Côte de Lumière a donc décidé de créer un relais assistantes maternelles à compter de juillet 2008 sur le site de Saint Hilaire de Riez.

Dans ce contexte et, dans un souci de proximité, le Conseil de Communauté approuvait le programme de travaux, le 15 septembre 2005, pour la création d'un multi-accueil localisé sur deux sites distincts du territoire :

- le premier à Saint Hilaire de Riez avec une capacité de 35 places, intégrant les 12 places existantes de la halte-garderie les Bouts d'choux
- le second à Brétignolles sur Mer doté d'une capacité d'accueil de 15 places

Les travaux ont ainsi pu débuter à l'automne 2006 pour s'achever 15 mois plus tard.

## I - LE PROJET SOCIAL

Ce document a pour objet de décrire les réponses apportées par la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie aux besoins des habitants en matière de garde d'enfant.

### I -1 : Présentation de l'offre de garde de la petite enfance

#### RAPPEL HISTORIQUE

##### *I-1.1 Le multi-accueil*

Ouvert en janvier 2008, il peut accueillir jusqu'à cinquante enfants de 10 semaines à 4 ans.

##### *I-1.2 Les assistantes maternelles indépendantes*

En 2007, deux cent vingt assistantes maternelles, agréées par le service de la PMI sont situées sur l'ensemble de la Communauté de Communes « Côte de Lumière ». Certaines sont regroupées en association.

Communes	Nombre total d'assistantes maternelles	Accueil à titre non permanent	Accueil à titre permanent	Accueil à titre permanent et non permanent
Brem sur mer	26	22	4	
Brétignolles sur mer	21	19	2	
Le Fenouiller	50	47	1	2
Saint Gilles Croix de vie	42	39	2	1
Saint Hilaire de Riez	81	77	3	1
<b>TOTAL</b>	<b>220</b>	<b>204</b>	<b>12</b>	<b>4</b>

## I-2 : Caractéristiques de la population

### I-2.1 Indicateurs démographiques de la C.D.C. Côte de Lumière

Nombre d'habitants et de naissances en 2006 :

Commune	Nombre de naissances en 2006	Nombre d'habitants après recensement complémentaire depuis 1999
Brem sur Mer	29	2516
Brétignolles sur mer	47	2731
Le Fenouiller	48	3261
Saint Gilles Croix de vie	102	7024
Saint Hilaire de Riez	51	9927
<b>TOTAL</b>	<b>277</b>	<b>25459</b>

### I-2.2 Caractéristiques socio-démographiques de la population

Composition des familles : recensement INSEE 1999

Commune	Fam 0 enfant	Fam 1 enfant	Fam 2 enfants	Fam 3 enfants	Fam 4 enfants ou +	Total
Brem sur Mer	376	92	100	40	16	624
Brétignolles sur mer	588	124	100	36	12	860
Le Fenouiller	516	172	212	92	4	996
Saint Gilles Croix de vie	1296	336	240	84	32	1988
Saint Hilaire de Riez	1660	416	452	160	36	2724
<b>TOTAL</b>	<b>4436</b>	<b>1140</b>	<b>1104</b>	<b>412</b>	<b>100</b>	<b>7192</b>

### **I -3 : Politique de la petite enfance : objectif C.D.C. Côte de Lumière**

Le territoire communautaire connaît une importante croissance démographique.

Celle-ci a pour origine :

- l'arrivée des nouveaux retraités qui sont à la recherche d'un cadre de vie de qualité sur le rivage marin.
- l'arrivée, plus nombreuse depuis quelques années, d'actifs. Ce solde migratoire est le résultat de la forte attractivité économique du territoire. Notamment due au développement des services dans les domaines touristiques et immobiliers. Par ailleurs, la construction nautique, le BTP et nombre de PMI / PME sont également créateurs d'emplois.

L'arrivée de ces nouvelles populations est à l'origine d'un développement des services à la personne. Dans le domaine de la garde des très jeunes enfants, le service repose sur un réseau d'assistantes maternelles agréées important mais insuffisant au regard des besoins du territoire. La réponse apportée par la Communauté de Communes en partenariat avec la CAF de Vendée et le Département permet d'augmenter et de diversifier l'offre existante.

### **I -4 : Evolution du territoire**

En Janvier 2010, la Communauté de Communes Côte de Lumière, le Syndicat Mixte et Atlantica fusionnent pour donner naissance à la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie. Le territoire se compose alors de 14 communes :

Saint Gilles Croix de Vie, Saint Hilaire de Riez, Brétignolles Sur Mer, Brem Sur Mer, Le Fenouiller, Givrand, Coex, L'aiguillon Sur Vie, Saint Maixent Sur Vie, Saint Révérend, Notre Dame de Riez, Landevieille, Commequiers, La Chaize Giraud.

En 2013 et 2014, pour répondre aux besoins de ce nouveau territoire, la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie relance une étude de territoire en petite enfance et enfance via le cabinet d'études CERISE. Considérant les services existants en petite enfance (Relais Assistants Maternels et Multi Accueil de Saint Hilaire de Riez et Brétignolles sur Mer), le cabinet d'études préconise la réalisation d'un troisième multi accueil sur le rétro littoral en privilégiant le mode d'accueil occasionnel pour mieux répondre à la demande des familles.

En décembre 2014, le Bureau Communautaire approuve un schéma de mutualisation avec la commune de Coëx pour la construction d'un multi accueil de 12 places associé à un nouvel accueil de loisirs. L'ouverture du 3<sup>ème</sup> multi accueil est prévue en Janvier 2017.



#### *1-4.1 Les objectifs inscrits au contrat enfance jeunesse 2012-2017*

- Adapter l'offre aux besoins des familles :
  - Maintenir les différents modes d'accueil existants
  - Evoluer et adapter l'offre en fonction des besoins
  
- Faciliter l'accueil d'urgence :
  - Permettre aux parents de trouver rapidement un mode de garde subsidiaire pour une durée déterminée
  - Définir les modalités d'attribution et de fonctionnement de l'accueil d'urgence
  - Travailler en collaboration avec les relais assistantes maternelles pour orienter rapidement les familles vers un mode de garde définitif
  - Améliorer la qualité de l'offre d'accueil :
    - Enrichir le parcours des professionnels par la formation individuelle et collective
    - Elaboration et suivi d'un projet pédagogique unique entre les deux sites
    - Favoriser la participation des partenaires (parents, PMI, CAF, professionnel petite enfance...) à la vie du multi-accueil

#### *1-4.2 Répondre aux besoins des familles*

Proposer aux parents un lieu où ils peuvent confier leurs enfants en toute sécurité physique et affective. Dans un souci d'intégration sociale, l'établissement pourra accueillir des enfants en grande difficulté sociale ou handicapés, avec le soutien éventuel de professionnels spécialisés.

Un contrat d'accueil est établi entre la famille et l'établissement. Il permet de répondre au plus près aux besoins de la famille en fixant les jours de la semaine et le nombre d'heures par jour nécessaires à l'accueil de l'enfant, dans le cadre d'une amplitude horaire maximale journalière de 7h à 19h à Saint Hilaire de Riez, de 7h30 à 18h30 à Brétignolles sur Mer, et de 8h à 18h sur Coëx, avec un maximum recommandé de 50h par semaine. Des inscriptions en accueil occasionnel compléteront les plages horaires ou journées libérées par les enfants placés en accueil régulier. Des places d'urgence sont également définies sur chaque site.

#### *1-4.3 Les moyens mis en œuvre*

L'ouverture en janvier 2008 du multi-accueil, d'une capacité de 50 places, permet d'offrir un accueil adapté aux besoins des familles en proposant un mode régulier, occasionnel et d'urgence sur chaque site.

Pour offrir une offre d'accueil collectif à toutes les familles du territoire depuis la création de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie en 2010, le troisième site de Coëx viendra compléter le dispositif en Janvier 2017 avec une capacité de 12 places.

## I -5 : Conclusion

La mise en place du multi accueil va permettre de satisfaire une partie des besoins des familles. Pour autant, les conditions actuelles d'accueil, du lundi au vendredi, de 7 h à 19 h, même assouplies, maintiendront à l'écart les familles aux besoins atypiques (travail en horaires décalés, le week-end...).

La réponse à ces besoins fera l'objet d'une réflexion ultérieure, au vu du fonctionnement du multi accueil et de l'évolution de nouvelles demandes des familles.

## **II - PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT**

### **II -1 : Le multi-accueil multi sites**

Il est agréé pour 62 places réparties en trois sites :

- 1) 15 berceaux à Brétignolles sur Mer nommé « l'île aux rêves »
- 2) 35 berceaux à Saint Hilaire de Riez nommé « l'île aux couleurs »
- 3) 12 berceaux à Coëx nommé « l'île aux jardins »

Le multi accueil accueille les enfants âgés de 10 semaines à 4 ans.

Le site de Saint Hilaire de Riez est ouvert du lundi au vendredi de 7h à 19h, celui de Brétignolles sur Mer de 7h30 à 18h30 et celui de Coëx de 8h à 18h.

### **II -2 : Les locaux**

Le multi-accueil se compose de trois bâtiments aménagés spécifiquement pour accueillir de jeunes enfants.

Tout le matériel et l'aménagement des locaux sont sécurisés, conformes et adaptés à l'âge et à la taille des enfants.

#### ***II -2.1 Les locaux de service***

Les enfants n'ont pas accès aux salles suivantes : cuisine, lingerie, vestiaires.

#### ***II -2.2 Les locaux des usagers***

##### **Saint Hilaire de Riez :**

Une grande salle de vie d'environ 180 m<sup>2</sup> à Saint Hilaire de Riez, vitrée sur toute la longueur, cloisonnée par des meubles de différentes hauteurs de façon à délimiter des espaces de jeux selon l'âge des enfants. Elle est aménagée en trois services, selon l'âge des enfants, nommés : Les poissons rouges, les ouistitis jaunes, les oiseaux bleus.

Deux salles de change équipées de tapis de change, 4 petits WC et d'un petit lavabo à hauteur des enfants pour le lavage des mains.

Les chambres, dont un grand dortoir de 18m<sup>2</sup> et cinq petits dortoirs de 10m<sup>2</sup>, sont équipées de lits à barreaux et de lits bas. Des volets occultant permettent la pénombre. Les portes d'entrées aux chambres sont pourvues d'une vitre, ainsi que les cloisons internes entre les petits dortoirs, afin d'assurer une surveillance visuelle des enfants en sommeil.

Le jardin, clôturé et cloisonné en trois parties, il est accessible de la salle de jeux et de l'entrée. Spacieux, il est aménagé pour les enfants : bac à sable, jeu à grimper, petite maison, tables et chemin pour vélo. Il peut être fréquenté l'hiver comme l'été.

Une salle de 100 m<sup>2</sup> est partagée entre le RAM et le multi-accueil, elle peut être cloisonnée en deux parties. Elle est équipée de sanitaires enfants, lavabo, kitchenette. Elle est utilisée aussi bien par les enfants en salle d'activité et de motricité que par les professionnels en salle de réunion ou réception.

#### Brétignolles sur Mer :

L'espace se compose d'une salle de vie unique d'environ 50 m<sup>2</sup>.

La salle à manger d'environ 25m<sup>2</sup> est située entre la salle de vie et la cuisine. Elle permet le repas à table des enfants les plus grands.

Des sanitaires enfants équipés de deux WC et d'un lavabo à hauteur d'enfant jouxtent cet espace.

La salle de change d'environ 8m<sup>2</sup> est équipée de deux tapis de change, d'un WC et d'un lavabo à hauteur d'enfant.

Les chambres réparties en trois petits dortoirs de 10m<sup>2</sup> sont équipées de lits à barreaux et de lits bas. Des volets occultant permettent la pénombre. Les portes d'entrées des chambres sont pourvues d'une vitre, ainsi que la cloison interne entre deux des dortoirs afin d'assurer une surveillance visuelle des enfants en sommeil.

Le jardin, clôturé et cloisonné en deux parties, est accessible de la salle de jeux et de l'entrée. Spacieux, il est aménagé pour les enfants : bac à sable, petite maison et chemin pour vélos. Il peut être fréquenté l'hiver comme l'été.

#### Coëx :

L'espace multi accueil se compose d'une grande salle de vie de 73m<sup>2</sup> incluant une zone repas délimitée par du mobilier.

Une salle d'activité pour jeux d'eau et peinture de 15m<sup>2</sup> vient se juxtaposer à la pièce de vie par une cloison vitrée.

La salle de change de 10m<sup>2</sup> avec des tapis de change, 2 petits WC et un petit lavabo à hauteur est équipée d'une paroi vitrée permettant une surveillance visuelle permanente sur la pièce de vie.

Les chambres réparties en trois petits dortoirs (2 de 10m<sup>2</sup> et 1 de 14m<sup>2</sup>) sont équipées de lits à barreaux et de lits bas. Des volets occultant permettent la pénombre. Les portes d'entrées des chambres sont pourvues d'une vitre, afin d'assurer une surveillance visuelle des enfants en sommeil.

Un préau extérieur de 45m<sup>2</sup> couvert et équipé d'un revêtement de sol souple vient compléter l'équipement.

## **II -3 : Les enfants**

Les trois sites accueillent au total 62 enfants dont l'âge varie de 10 semaines à 4 ans.

Sur le site de Saint Hilaire de Riez, nommé l'île aux couleurs, les enfants sont répartis par tranches d'âges :

- De 0 à 1 an : les poissons rouges
- De 1 à 2 ans : les ouistitis jaunes
- De 2 à 3 ans : les oiseaux bleus

Sur le site de Brétignolles sur Mer nommé l'île aux rêves, les enfants sont répartis sur deux groupes et sur le site de Coëx nommé l'île aux jardins, l'accueil des enfants se fait dans le même groupe.

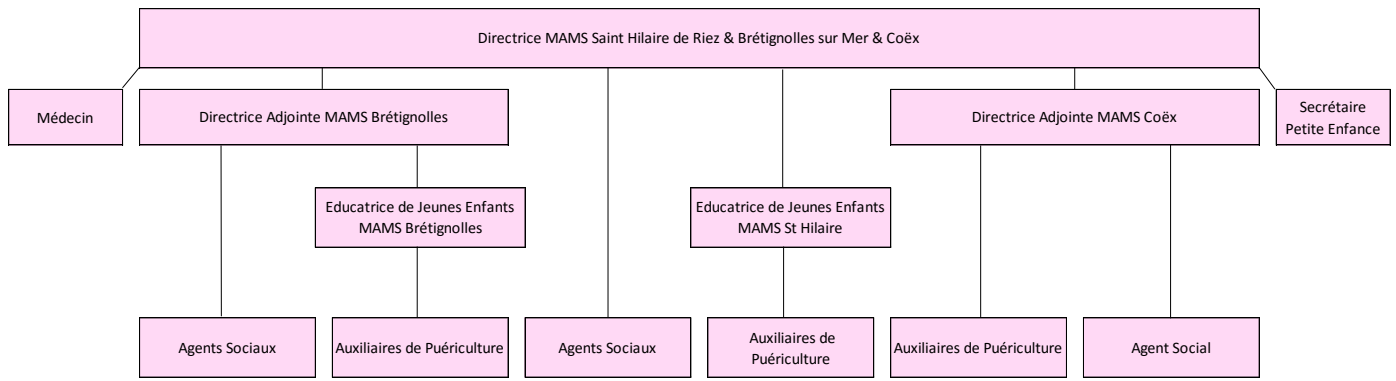
## **II -4 : Le personnel**

L'équipe de professionnels prenant en charge les enfants est constituée, conformément aux dispositions du décret du 1<sup>er</sup> août 2000 (n° 2000-762), modifié par les décrets du 20 février 2007 (n° 2007-230) et du 7 juin 2010 (n° 2010-613). Elle a une mission de service public qui dépend de la fonction publique territoriale.

### ***II -4.1 Composition de l'équipe***

- un médecin d'établissement
- une puéricultrice, directrice de l'établissement située à Saint Hilaire
- une infirmière, directrice adjointe située à Brétignolles
- Une éducatrices de jeunes enfants, directrice adjointe située à Coëx
- deux éducatrices de jeunes enfants
- seize auxiliaires de puériculture
- cinq agents sociaux titulaires du CAP Petite Enfance
- une secrétaire

## II -4.2 Organigramme



## II -4.3 Rôle du personnel

### Le médecin de l'établissement

Le médecin de l'établissement assure les actions d'éducation et de promotion de la santé auprès du personnel. Il organise les conditions du recours aux services d'aide médicale d'urgence selon un protocole établi. Il met en place, les protocoles d'accueil individualisé pour les enfants présentant un problème de santé. Il valide l'admission d'enfant de moins de quatre mois et des enfants porteurs de handicap.

Il veille à l'application des mesures préventives d'hygiène générale et des mesures à prendre en cas de maladies contagieuses ou d'épidémies ou autres situations dangereuses pour la santé.

### La directrice

La directrice est placée sous l'autorité directe de la directrice du service de proximité de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie.

Elle a pour mission de diriger une structure en 3 sites distincts d'accueil non permanent d'enfants de moins de 4 ans.

Ses fonctions principales sont les suivantes :

- Participation à la définition, mise en œuvre et coordination du projet d'établissement, en cohérence avec les orientations des élus et les engagements passés avec les partenaires institutionnels (CAF, PMI)
- Coopération avec les directrices adjointes, les éducatrices de jeunes enfants
- Accueil, orientation et coordination de la relation aux familles
- Développement et animation des partenariats
- Promotion de la structure
- Veille juridique, sanitaire et sociale
- Gestion financière
- Management et encadrement du personnel
- Evaluation des projets d'activité sociaux éducatifs
- Organisation, contrôle des soins et de la surveillance médicale des enfants, en collaboration avec le médecin d'établissement

### Les directrices adjointes

Infirmière ou éducatrices de jeunes enfants, elles sont placées sous l'autorité directe de la directrice. Elle remplace la directrice lors de ses absences et sont responsables, par délégation, du site de Brétignolles sur mer et de Coëx.

Leurs principales fonctions sont les suivantes :

- Accueillir des familles et cerner leurs besoins de garde
- Organisation et gestion administrative et financière
- Encadrement du personnel
- Prise en charge de la santé des enfants et de leur suivi
- Mettre en place ou proposer des animations, des thèmes de réflexion
- En collaboration avec l'équipe, elle élabore le projet pédagogique
- Gestion du bâtiment

### Les éducatrices de jeunes enfants

Placées sous l'autorité directe de la directrice et de leurs adjointes, les éducatrices de jeunes enfants sont des cadres intermédiaires entre la direction et l'équipe. Elles élaborent et sont garantes du respect du projet pédagogique.

Leurs principales fonctions sont les suivantes :

- Travailler en coopération avec la directrice et son adjointe
- Assurer l'encadrement de l'équipe en liaison avec la directrice
- Accueillir des familles, enfants et stagiaires en veillant à leur sécurité affective, physique et psychologique
- Organiser la journée de l'enfant, mettre en place des actions sociales et éducatives
- Développement et animation des partenariats extérieurs (ALSH, médiathèque...)
- Assurer l'évaluation des actions et des projets mis en place (réunions d'équipe)

### Les auxiliaires de puériculture

Les auxiliaires de puériculture sont placées sous l'autorité directe de la directrice et par délégation sous la responsabilité de l'équipe d'encadrement. Elles accueillent les enfants et leur famille.

Leurs principales fonctions sont les suivantes :

- Assurer la prise en charge de l'enfant au quotidien en créant autour de l'enfant des conditions favorables à un climat de sécurité physique et affectif
- Travailler en équipe pluridisciplinaire
- Accueil des stagiaires

### Les agents sociaux

Titulaires du CAP petite enfance, les agents sociaux sont placés sous l'autorité directe de la directrice et par délégation sous la responsabilité de l'équipe d'encadrement. Elles ont une double mission : d'accueil des enfants et de leur famille ainsi que technique en cuisine et lingerie.

Leurs principales fonctions sont les suivantes :

- Commande, réception, préparation et service des repas
- Entretien des locaux de restauration
- Traitement du linge et réalisation de travaux de couture
- Prise en charge des enfants



### La secrétaire

La secrétaire est placée sous l'autorité directe de la directrice du multi accueil. Elle a des missions d'accueil et de gestion administrative.

Ses principales fonctions sont les suivantes :

- Accueil physique et téléphonique (orientation des familles, personnel technique, livreurs,...)
- Prise de rendez-vous
- Facturation, encaissements des règlements, gestion et suivi des contrats
- Gestion des plannings de présences des enfants, statistiques et bilan d'activité
- Suivi des dossiers du personnel
- Suivi des commandes, livraisons des repas, affichage des menus
- Secrétariat divers

### ***II -4.4 Les stagiaires***

Le multi accueil a une volonté d'accompagner la professionnalisation des élèves se dirigeant vers les métiers d'action sanitaire et sociale, et en particulier les métiers de la petite enfance. Les modalités d'accueil sont définies par le projet pédagogique et un protocole interne d'accueil des stagiaires.

### ***II -4.5 L'organisation***

Le Code de la Santé, consolidé au 8 juin 2010, précise les qualifications requises pour l'encadrement des enfants.

Le chapitre IV : Etablissement d'accueil des enfants de moins de 6 ans, article R2324-42 stipule que le personnel chargé de l'encadrement est constitué de :

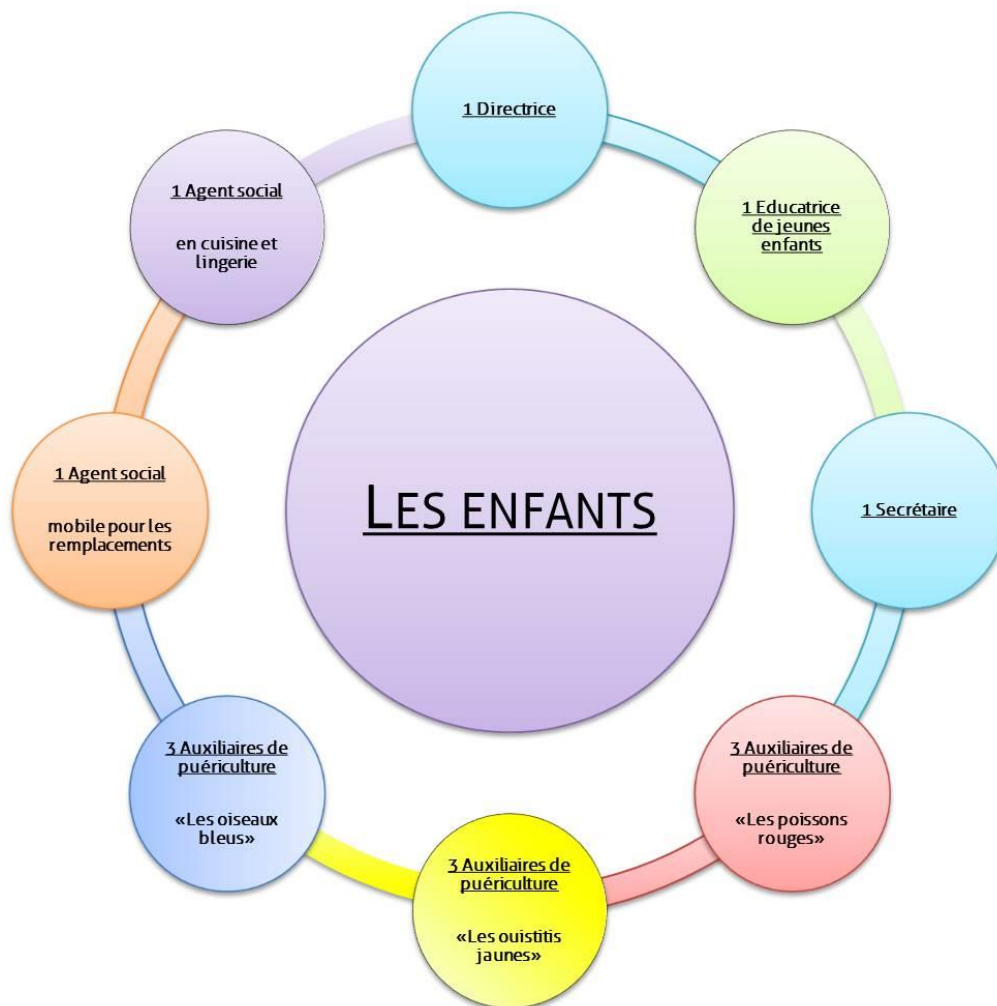
- Pour 40% au moins de l'effectif, des infirmières diplômées d'Etat, des éducatrices de jeunes enfants diplômées d'Etat, des auxiliaires de puériculture diplômées d'Etat.
- Pour 60% au plus de l'effectif, des professionnels ayant une qualification définie par arrêté du ministre chargé de la famille (ex : CAP petite enfance, technicien de l'intervention sociale et familiale, BEP sanitaire et social, aide médico-psychologique...).

### *II -4.5.1 Affectation du personnel autour de l'enfant*

Le personnel est affecté sur l'un des trois sites par la directrice. Un roulement entre les structures est mis en place pour tous les agents. Ponctuellement, un agent peut être déplacé d'une structure à l'autre si le taux d'encadrement des enfants l'exige.

Site de Saint Hilaire de Riez « L'île aux couleurs » :

- 1 directrice
- 1 secrétaire
- 1 éducatrice de jeunes enfants
- 9 auxiliaires de puériculture, dont 3 affectées à chaque tranche d'âges
- 2 agents sociaux, l'un affecté en cuisine, lingerie et l'autre affecté aux remplacements de ses collègues



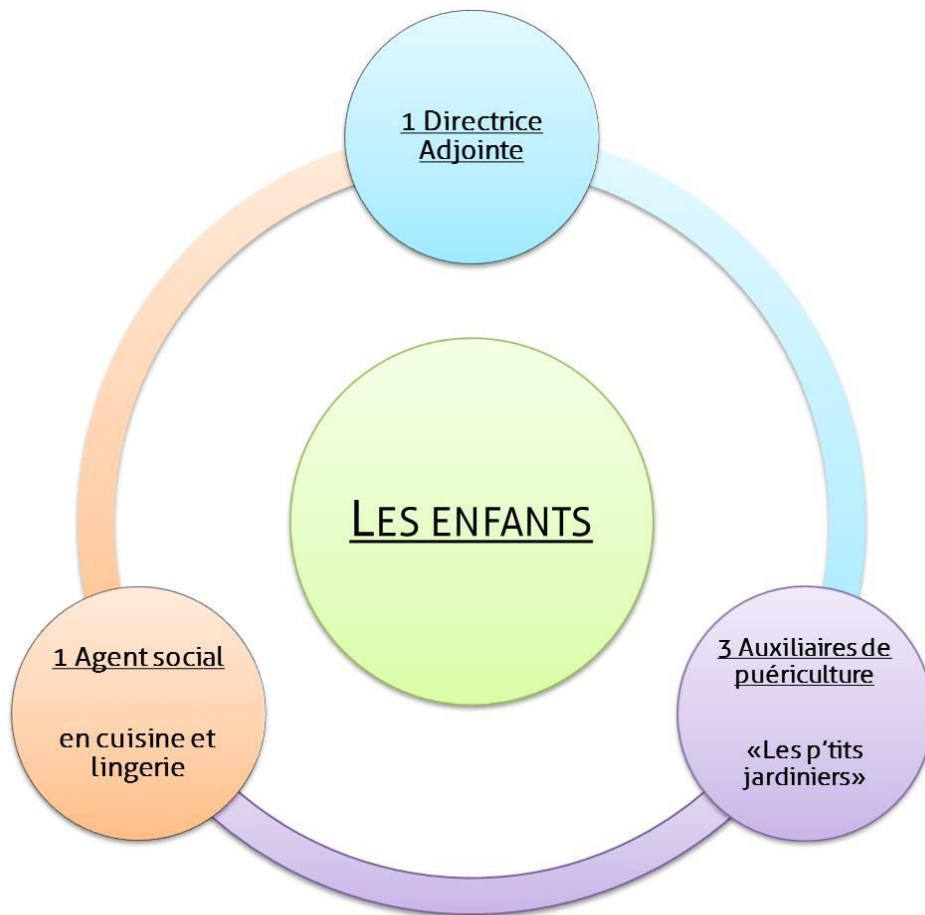
Site de Brétignolles sur Mer « L'île aux rêves » :

- 1 directrice adjointe
- 1 éducatrice de jeunes enfants
- 4 auxiliaires de puériculture
- 2 agents sociaux, l'un affecté en cuisine, lingerie et l'autre affecté aux remplacements de ses collègues



Site de Coëx « L'île aux jardins » :

- 1 directrice adjointe
- 3 auxiliaires de puériculture
- 1 agent social affecté en cuisine, lingerie et accompagnement des enfants



### *II -4.5.2 Horaires de travail*

Le personnel travaille 7h30 par jour, et les horaires de travail s'échelonnent entre 7h et 19h sur le site de Saint Hilaire, entre 7h30 et 18h30 sur le site de Brétignolles, et entre 8h et 18h sur le site de Coëx.

Ils sont établis en fonction des besoins du service pour assurer au minimum une personne pour cinq enfants qui ne marchent pas et une personne pour huit enfants qui marchent, et en fonction du projet éducatif pour les animations, sorties, ou autres.

Le planning prévisionnel de travail sera établi par trimestre, il sera évolutif en fonction des absences, stages, maladies, etc... Un roulement sera établi sur les différents horaires de façon équitable. Une réunion bimestrielle le soir après 19h est prévue avec tout le personnel, ainsi que des réunions par service, hebdomadaires, le midi.

## **II -5 : Les prestations proposées**

### ***II -5.1 Les types d'accueil***

Le multi accueil possède un agrément pour accueillir soixante deux enfants simultanément.

#### ***II -5.1.1 L'accueil régulier***

Ce type d'accueil fait l'objet d'un contrat de réservation pour une durée de quelques heures à quelques jours par semaine ou par mois. Ce contrat est signé entre la famille et la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie.

Quarante neuf places dont vingt huit sur le site de Saint Hilaire de Riez, treize sur le site de Brétignolles sur Mer et huit sur le site de Coëx.

#### ***II -5.1.2 L'accueil d'urgence***

Cet accueil fait l'objet d'un contrat de réservation de quelques jours à un mois d'accueil renouvelable deux fois maximum, pour un enfant dont les parents ont à faire face à une urgence : maladie, hospitalisation d'un des parents ou de l'assistante maternelle, stage de formation, reprise d'un emploi...

Quatre places dont deux sur le site de Saint Hilaire de Riez, une sur le site de Brétignolles sur Mer et une sur le site de Coëx.

#### ***II -5.1.3 L'accueil occasionnel***

Cet accueil ne donne pas lieu à l'établissement d'un contrat, il dépend des places disponibles. Le temps d'accueil par enfant et par semaine est de 12 heures selon les places disponibles.

Neuf places dont cinq places sur le site de Saint Hilaire de Riez, une place sur le site de Brétignolles sur Mer et trois places sur le site de Coëx.

Ce nombre de places pourra être supérieur en fonction des disponibilités de l'établissement : place d'urgence non utilisée, plages horaires non utilisées par l'accueil régulier.

#### ***II -5.1.4 L'association des deux accueils***

Il est tout à fait possible d'associer un accueil régulier et un accueil occasionnel.

### III – PROJET EDUCATIF

#### INTRODUCTION

« Le projet éducatif précise les dispositions prises pour assurer l'accueil, le soin, le développement, l'éveil et le bien-être de l'enfant ; » article R.2324-29 du Code la santé publique.

Il définit ce qui est mis en place dans l'établissement pour accueillir l'enfant et sa famille, pour créer un lieu de vie sécurisant tant physiquement que psychiquement. Il est réfléchi et mis en œuvre par l'ensemble de l'équipe. Il sert de référence aux pratiques éducatives en s'accordant sur des valeurs communes. Il peut être amené à évoluer selon la législation, l'évolution des pratiques et des réflexions professionnelles.

Le rôle du multi-accueil est d'assurer le relais des familles auprès de leurs enfants en leurs absences, dans la perspective d'une collaboration et d'une coéducation entre parents et professionnels. L'enfant est sous la responsabilité de ses parents tant que ces derniers sont présents au sein du multi-accueil.

Les professionnels s'appuient sur les besoins propres de chaque enfant pour l'accompagner au mieux vers son autonomie et dans la construction de son identité. C'est en répondant à ses besoins et en proposant un environnement stimulant que l'équipe participe à l'épanouissement de l'enfant.

### **III-1 : Accueillir l'enfant et sa famille :**

L'arrivée de l'enfant au multi-accueil constitue souvent la première séparation entre l'enfant et la famille. Il va découvrir un nouvel environnement, de nouveaux visages, de nouvelles habitudes.

Le rôle de l'équipe accueillante est d'accompagner cette période particulière, de veiller à ce que cette séparation soit progressive et la plus douce possible pour l'enfant et sa famille afin que s'établissent des liens de confiance, constructeurs et enrichissants.

#### ***III -1.1 Le premier contact***

Ce premier contact est primordial, il reflète la vie du multi-accueil. Il est pensé en amont par l'équipe pour favoriser le dialogue et l'échange avec la famille, afin d'instaurer dès les premiers moments une relation de sécurité et de confiance.

##### ***III -1.1.1 L'inscription***

Un premier rendez-vous a lieu avec la directrice ou son adjointe pour échanger sur les besoins et intérêts qui ont amené la famille à rechercher un mode d'accueil. Durant cet entretien, le règlement de fonctionnement de la structure est présenté. C'est aussi l'occasion d'une première découverte des lieux.

En fonction de l'évaluation des besoins de la famille, une orientation vers un des trois modes d'accueil existant est proposée.

##### ***III -1.1.2 Les différents modes d'accueil***

###### **L'accueil régulier :**

Il s'adresse aux familles ayant un besoin de garde régulier allant d'une journée à cinq par semaine et répondant aux critères d'attribution des places définis par le règlement de fonctionnement. L'accueil est recommandé à 50 heures maximum par semaine, pour favoriser le respect du rythme et du bien-être de l'enfant. Après validation en commission d'admission, l'accueil est contractualisé entre la famille et la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie.

###### **L'accueil occasionnel :**

Il s'adresse aux familles ayant un besoin de garde ponctuel en demi-journée, ou en journée complète dans la limite de 12 heures par semaines par enfant (au moment des réservations). Le volume horaire d'accueil est limité pour permettre l'accès à toutes les familles.

Afin que l'enfant construise des repères stables, il est souhaitable qu'il vienne fréquemment. En cas d'accueil interrompu pendant une longue période, une période d'adaptation sera reproposée. Cet accueil est ouvert à tous sans contrat ni critères d'admission. Les réservations se font auprès du secrétariat d'une semaine sur l'autre.



## L'accueil d'urgence :

Il s'adresse aux familles devant faire face à une situation d'urgence. Il est nécessaire de répondre rapidement aux besoins de la famille tout en préservant l'enfant. Un temps d'adaptation minimum sera proposé. En fonction de l'évaluation de la situation par l'équipe de direction, un contrat est établi pour une durée maximum d'un mois renouvelable deux fois.

### *III -1.2 La période d'adaptation*

L'adaptation est un moment fondamental car c'est là que se créent les premiers liens entre la famille, l'enfant et l'équipe. Elle permet à l'enfant de se familiariser progressivement avec ce nouvel environnement. La famille rencontre l'équipe et prend connaissance de son rôle pédagogique dans l'accueil de leur enfant. Les professionnels font connaissance avec la famille et l'enfant. Ainsi s'instaure une relation de confiance réciproque.

#### *III -1.2.1 Les modalités*

Cette période s'effectue en moyenne sur cinq jours et est individualisée en fonction de l'enfant, de sa capacité à se séparer de ses parents, ainsi que des besoins d'accueil des familles. L'enfant va progressivement découvrir les différents moments de la journée (jeux, repas, sieste) et acquérir des repères.

Un professionnel référent accompagne l'enfant sur toute la durée de l'adaptation. Il est l'interlocuteur privilégié des parents. Il retransmet à l'équipe l'ensemble des informations relatives à l'enfant et sa famille. Pour les jumeaux ou les fratries, le professionnel référent sera différent pour chacun des enfants afin de permettre un accueil individualisé.

Le premier jour, la présence d'un ou des parents est nécessaire. C'est le temps où ils peuvent parler de leur enfant, donner des renseignements sur ses habitudes de vie et effleurer parfois leurs craintes et leurs doutes. Il leur est proposé de remplir ensemble un questionnaire sur les habitudes de leur enfant.

#### *III -1.2.2 La séparation*

L'adaptation va permettre à l'enfant de vivre l'absence de ses parents et de s'assurer de leur retour jour après jour, de manière progressive (les temps sans son parent augmentant de jour en jour). Pour faciliter cette période l'enfant peut être amené à investir un objet transitionnel, plus communément appelé « doudou », qui fait le lien entre la maison et le lieu d'accueil. Que ce soit un chiffon, une peluche ou un coin de drap, l'objet transitionnel rassure, reconforte et crée un pont entre son milieu familial et le multi-accueil. C'est pour cette raison qu'il est important que l'enfant puisse arriver avec son « doudou » le matin et repartir avec lui le soir, ce qui assure la continuité du lien et sa solidité. Dans la journée, le doudou est laissé à la disposition des enfants dans un lieu qui lui est dédié (pochettes à doudou).

Il arrive que des enfants n'aient pas recours à ce type d'objet, il existe aussi de nombreux phénomènes dits « transitionnels » non matérialisés comme se frotter le nez, se tourner les cheveux. Quand l'enfant grandira et se sentira suffisamment en confiance et sécurisé, il désinvestira progressivement de lui-même son « doudou », rarement avant l'âge de trois ans.

### *III -1.3 L'accueil au quotidien*

#### *III -1.3.1 Un fonctionnement en « petites familles »*

L'équipe du multi-accueil a fait le choix d'accueillir les enfants en section d'âges mélangés où les enfants de 10 semaines à 4 ans partagent le même espace, afin de permettre un meilleur respect du rythme de l'enfant et de son individualité au sein du groupe. Le mélange des âges stimule l'imitation des plus petits envers les plus grands et responsabilise les plus grands envers les plus petits.

En petite famille, l'enfant est accueilli par la même équipe de son arrivée au multi-accueil à son départ. Cette référence favorise la construction de repères pour l'enfant et renforce son sentiment de sécurité. Il permet à la famille de tisser des liens de confiance. Avec ce mode de fonctionnement les fratries peuvent être accueillies au sein d'un même service.

#### *III -1.3.2 Déroulement d'une journée type*

Les présences des professionnels sont réfléchies en fonction de la réglementation et des présences effectives des enfants : pour l'accueil des enfants, deux professionnels doivent être présents à l'ouverture et à la fermeture de la structure. Durant la journée, les normes d'encadrement exigent un professionnel pour 5 enfants qui ne marchent pas et un professionnel pour huit enfants qui marchent.

Pour couvrir l'amplitude d'ouverture du multi-accueil un roulement des professionnels est nécessaire. Un planning de l'équipe est organisé avec un professionnel du matin, un du soir et deux professionnels sur la journée. Un roulement est mis en place sur une période de quatre semaines. Par conséquent, ce ne sont pas les mêmes professionnels qui accueillent les enfants et les familles matin et soir et d'une semaine à l'autre. Selon son horaire, chaque professionnel a des fonctions spécifiques (accueil, accompagnement des plus petits ou des plus grands dans leurs jeux, repas, sommeil...et transmission aux familles), pour tendre à une continuité de soins et de présence auprès des enfants, en particulier pour les plus petits.

### Présentation d'une journée type :

De l'ouverture à 9h30 :	Accueil des enfants et des familles Transmissions et jeux spontanés
9h30	Accueils des enfants en accueil occasionnel
9h45	Temps de rassemblement
10h00-11h15	Activités d'éveils
11h15-12h15	Rassemblement et repas
12h15-12h45	Changes et préparation à l'endormissement
A partir de 12h30	Siestes, levers échelonnés, changes, jeux libres
15h30-16h00	Goûters
16h00-17h30	Jeux ou activités d'éveil, premiers départs
17h30	Départs des occasionnels
17h30 à la fermeture	Départs progressifs des enfants Transmissions et jeux spontanés

Pour les plus jeunes, la journée (repas, sommeil, temps d'éveil...) s'organise en fonction de leur rythme. Ils partagent les temps de vie collectifs quand ils sont présents dans l'espace de vie.

#### ***III -1.3.3 Accueils du matin et du soir***

Des temps d'accueil sont réservés dans le déroulement de journée (matin, midi, après-midi et soir) en dehors des temps forts de la journée comme le repas, la sieste et les activités. Cette organisation permet à un professionnel de se détacher du groupe et de se rendre disponible pour accueillir les enfants individuellement.

Aucun accueil n'a lieu pendant le temps des repas. Pour limiter les interruptions dans l'accompagnement des enfants et assurer une continuité auprès des enfants.

Il est important que la confidentialité des propos échangés à cette occasion puisse être respectée. Les professionnels étant soumis à un devoir de discrétion, ils ne parlent pas d'un autre enfant que celui du parent, pas plus qu'ils ne parlent d'un parent à un autre parent.

Au multi-accueil, l'équipe s'accorde sur des règles de vie que l'enfant doit respecter. Quand le parent arrive et est présent au multi-accueil, il se doit de respecter les règles mises en place et de les faire respecter à son enfant. Si ce n'est pas le cas, l'équipe peut être amenée à intervenir auprès de l'enfant en intégrant le parent dans son intervention. Les règles de vie du multi-accueil auront d'autant plus de sens pour l'enfant si elles sont respectées par son parent.

## **1/ L'arrivée au multi-accueil**

Ce moment d'échange est un passage de relais nécessaire entre la maison et le multi- accueil. Il amène un climat de confiance pour la journée à venir et facilite la séparation.

Les familles sont invitées à entrer dans le service pour prendre le temps de transmettre à un professionnel les informations importantes pour le bon déroulement de la journée de l'enfant. Afin de respecter un espace de confidentialité, l'équipe accueillera successivement et individuellement un parent au sein de la section. Les fratries sont invitées à patienter dans l'espace d'accueil. Pour le bien être de l'enfant et dans le respect de l'attente des autres parents, ce temps de transmissions doit rester raisonnable. Après avoir salué et accueilli l'enfant et son parent, le professionnel place l'enfant au cœur de la transmission en se mettant à sa hauteur et en s'adressant directement à lui. Pour les bébés, il peut s'avérer nécessaire d'échanger sur l'heure du réveil et du dernier biberon. Par ailleurs, le professionnel accueillant se renseignera auprès des parents sur l'éventuelle prise de médicament de l'enfant afin d'assurer son suivi. Il le convie à investir l'espace de jeux, l'amène à s'intégrer au groupe ou lui propose de venir dans ses bras selon ses besoins.

La séparation peut être vécue de façon différente selon chaque enfant et même d'un jour à l'autre. Dans tous les cas, il est important de pouvoir poser des mots sur cette séparation, quel que soit l'âge de l'enfant (dire au revoir, à tout à l'heure, expliquer qui viendra le chercher et à quel moment,...). Cela permet à l'enfant de se représenter le départ de ses parents et de s'assurer de leur retour.

## **2/ Le départ du multi-accueil**

C'est un moment de retrouvailles entre l'enfant et sa famille, mais aussi de transition entre le lieu de vie de l'enfant et sa maison. Le parent est invité à entrer dans le service et à se rapprocher du professionnel. Comme à l'arrivée, afin de respecter un espace de confidentialité, l'équipe accueillera successivement et individuellement un parent au sein de la section. Les fratries sont invitées à patienter dans l'espace d'accueil. Pour le bien être de l'enfant et dans le respect de l'attente des autres parents, ce temps de transmissions doit rester raisonnable. Un professionnel se rend disponible pour accueillir le parent et propose à l'enfant de restituer le vécu de sa journée. Cela permet de relater avec authenticité l'essentiel (événements marquants, chute, fièvre...) et d'axer les transmissions sur les activités d'éveil, les interactions et les évolutions observées au multi-accueil. Pour les bébés, le professionnel rajoutera les informations concernant ses besoins physiologiques.

En dehors des temps d'accueil établis, les enfants peuvent arriver et partir du multi accueil, cependant, l'équipe étant moins disponible à ces moments-là, le parent est invité à intégrer son enfant à la vie du groupe en respectant l'activité en cours (temps de chansons, histoires, atelier, repas,...).

D'une manière générale, le professionnel se rend disponible, se doit d'être accueillant et dans le respect de la famille et de leurs attentes. Il propose une continuité du lien entre l'environnement familial et le multi-accueil en étant rassurant et positif. Il favorisera la formulation orale en se dégageant de l'écrit (autant que possible).

### ***III -1.3.4 Un accueil pensé individuellement***

Au multi-accueil, que l'enfant soit accueilli de manière régulière ou occasionnelle l'équipe permet que chacun ait sa place au sein du groupe. Pour cela, les professionnels nomment les enfants par leur prénom, sans utiliser de surnom.

Des espaces individualisés, symbolisés par des photos, sont installés : au niveau du vestiaire, de la panier de linge personnel, du lit, des pochettes à doudous, de l'arbre à tétines... Tous les matins, un temps de regroupement, autour de chansons, est proposé aux enfants, où chaque enfant est nommé ou se nomme lui-même, ainsi que l'équipe, pour que chacun sache qui est présent.

### ***III -1.3.5 Disponibilité de l'équipe éducative***

Des rendez-vous en dehors des temps d'accueil des enfants avec l'éducatrice de jeunes enfants référente de la section, la directrice ou son adjointe, peuvent être fixés à la demande des parents ou sur l'initiative de l'équipe éducative. Cela peut être l'occasion d'échanger sur le quotidien de l'enfant, son évolution, ses progrès. L'équipe peut aussi intervenir de manière préventive si des observations ou le comportement d'un enfant questionnent ou être à l'écoute de la famille si elle en ressent le besoin.

Les professionnels ont un devoir de réserve et sont garants de la confidentialité des propos échangés.

### ***III -1.4 L'enfant porteur de handicap ou d'affection chronique***

#### ***III -1.4.1 Les conditions d'accueil***

Le décret du 1er août 2000 a posé le principe d'une accession aux structures petite enfance pour tous les enfants, y compris les enfants en situation de handicap. L'article R.180-1 du code de la santé publique prévoit que les établissements et les services d'accueil concourent à l'intégration sociale des enfants en situation de handicap ou atteints d'une maladie chronique.

Le médecin de l'établissement participe à la création de conditions favorables pour cet accueil spécifique. Le Décret du 27 février 2007 indique que le rôle du médecin de l'établissement est de veiller « à l'intégration des enfants porteurs d'un handicap, d'une affection chronique ou de tout problème de santé nécessitant un traitement ou une attention particulière et, le cas échéant, met en place un projet d'accueil individualisé ou y participe » (P.A.I). En lien avec le médecin, la directrice, ou son adjointe, met en place les mesures nécessaires à cet accueil. Elle travaille en collaboration avec les familles et accompagne les professionnels pour une prise en charge adaptée à la pathologie rencontrée. La conduite n'est pas la même, en cas d'allergie alimentaire où les parents devront fournir les repas, que par rapport à un handicap moteur qui nécessite le travail en partenariat avec des services spécialisés comme le SESSAD ou le CAMPS. Cela ayant pour objectif de guider les équipes dans les aménagements nécessaires et faciliter ainsi la socialisation de l'enfant accueilli.

Lorsque le handicap se révèle après l'entrée de l'enfant, la directrice et le médecin d'établissement rencontrent la famille pour évoquer leurs observations et orienter la famille vers une prise en charge spécialisée, en lien avec le médecin traitant de la famille.

### ***III -1.4.2 Un travail de prévention en réseau***

Certains enfants sont accueillis à la demande d'organisme extérieur, comme le centre médico-social ou du médecin traitant... Un travail en partenariat se met en place dès les premiers temps d'accueil de l'enfant et les échanges continuent tout le long de la présence de l'enfant au multi-accueil.

Parfois, les partenariats se mettent en place, à la demande de l'équipe du multi-accueil selon les observations et les questionnements rencontrés et en lien avec les familles. Les différents partenaires avec lesquels l'équipe peut travailler sont:

- ✓ les professionnels du service de Protection Maternelle et Infantile et du Centre médico social
- ✓ les professionnels du Centre d' Action Médico-Sociale Précoce Polyvalent de Vendée (CAMPS)
- ✓ les professionnels d'établissements spécialisés comme le CMP, SESSAD...

### ***III -1.5 La participation des familles à la vie du multi-accueil***

#### ***III -1.5.1 Des outils de communication mis à disposition***

La feuille de transmission est un outil pour les professionnels pour avoir un suivi de la journée de l'enfant. A l'arrivée de l'enfant, les professionnels notent les informations données par le parent. Tout au long de la journée les professionnels écrivent au fur et à mesure ce que vit l'enfant, c'est une référence sur laquelle chacune peut s'appuyer. Lors du départ, l'ensemble des informations est restitué aux familles. C'est un outil qui permet le dialogue entre parents et professionnels ainsi que le passage de relais entre la maison et le multi-accueil et vice versa.

Un panneau d'information est à disposition des familles dans le hall d'entrée des deux sites du multi-accueil. Il est accessible à tous les parents pour y déposer des informations ou des annonces destinées aux autres parents.

Un cahier de vie est transmis plusieurs fois dans l'année aux familles pour faire le lien entre le multi-accueil et la maison. Il retrace divers instants de vie des enfants au multi-accueil, par le biais de photographies. Les enfants en accueil régulier ont un cahier individuel. Les parents à leur tour, peuvent aussi le compléter s'ils le souhaitent. En plus du cahier de vie, un affichage dans le hall, permet aux familles de suivre le projet d'animation.

#### ***III -1.5.2 Invitation à différents évènements***

L'équipe invite toutes les familles quelque soit le mode d'accueil de leur enfant à participer à la vie de la structure.

Les parents peuvent partager leur savoir-faire en animant un atelier auprès des enfants au multi-accueil (musique, chant, cuisine, peinture...).

Plusieurs fois dans l'année l'équipe propose aux familles de se joindre aux sorties ou aux fêtes, c'est l'occasion pour les parents de se rencontrer, de partager un moment convivial avec leur enfant et l'équipe.

Des soirées débat sont organisées avec la collaboration du Relais d'Assistantes Maternelles pour aborder des thématiques éducatives qui concernent le développement de l'enfant âgé de 0 à 6 ans.

### ***III -1.5.3 Délégués de parents***

Les délégués de parents sont nommés au moment du Conseil de vie. Tous les parents peuvent présenter leur candidature en amont. Les délégués de parents représentent les parents du multi-accueil. Ils ont un rôle d'information et de relais entre l'équipe et les autres parents. Ils peuvent être porteurs de projets. Ils participent au Conseil d'établissement et au Conseil de vie qui ont lieu au minimum une fois par an.

### ***III -1.5.4 Le Conseil de vie***

Il a lieu chaque fin d'année et réunit parents, professionnels et référent petite enfance de la Communauté de Communes. Il a pour objectif de présenter l'organisation et le fonctionnement de la structure, notamment aux nouvelles familles inscrites, et de présenter le programme d'animation et d'activités du multi-accueil. C'est l'occasion d'échanges, l'équipe partage ses projets avec les familles et les parents expriment leurs attentes et leurs questionnements. Lors de cette réunion les familles peuvent aussi visiter les locaux et avoir accès aux pièces de vie comme les dortoirs, la cuisine...

### ***III -1.5.5 Le Conseil d'établissement***

Il a lieu une fois par an. Il est composé du Président de la Communauté de communes ou de son représentant, du Vice Président en charge de l'enfance, d'un élu de chaque commune sur lesquelles se situent les établissements, du responsable du service enfance de la Communauté de Communes, des parents délégués de chaque structure, de la directrice, de son adjointe et d'une éducatrice de jeunes enfants, de deux membres du personnel de l'établissement, du directeur de la CAF ou de son représentant, du médecin de PMI de la circonscription.

Il a pour missions de présenter le bilan d'activité de la structure (N-1), d'évaluer l'activité (accueil, budget), de proposer des évolutions et de recueillir des avis concernant des modifications éventuelles du règlement de fonctionnement.

### III -2 : Accompagner l'enfant vers l'autonomie

Pour grandir, l'enfant a besoin d'être sécurisé tant physiquement qu'affectivement. Ce sentiment de sécurité se construit progressivement, d'abord auprès de ses parents puis auprès des professionnels qui poursuivent ce processus. Pour cela, l'enfant a besoin d'évoluer dans un environnement suffisamment stable, avec des professionnels connus, des repères et des rituels qui se répètent, une attitude bienveillante portée à chacun et des réponses adaptées à ses besoins propres.

#### III -2.1 La motricité libre

**APPRENDRE A REGARDER  
L'ÉVOLUTION MOTRICE  
DE SON BÉBÉ**

**C'EST LE DÉCOUVRIR ET LE RESPECTER**



Durant les trois premières années de sa vie, l'enfant apprend à percevoir et à connaître les différentes parties de son corps. Il en fait l'inventaire pour en prendre conscience progressivement et s'en servir de mieux en mieux tout le temps. C'est la période durant laquelle se précisent la motricité, la sensorialité et les relations.

Au cours de la première année, le bébé apprend à passer de la position horizontale (allongé sur le dos, puis sur le ventre puis à quatre pattes) à la position verticale (position assise jusqu'à la marche).

Si l'adulte le laisse s'exercer tout seul, l'enfant sait naturellement progresser dans ces différentes positions et dans leur ordre d'acquisition.

En le laissant évoluer à son rythme, l'enfant acquiert des appuis et des repères stables qui le rendent autonome. Dans le cas contraire (quand l'enfant est mis dans une position qu'il n'a pas acquise lui-même) il est mis en situation d'insécurité et d'échec. En effet il ne peut ni se mettre, ni quitter une position de lui-même, il devient dépendant de l'adulte dans ses acquisitions motrices (par exemple, un enfant assis par l'adulte, ne sachant le faire par lui-même, doit faire beaucoup d'effort pour se tenir en équilibre. Il est bloqué dans cette position qu'il ne maîtrise pas et risque la chute). En expérimentant par lui-même, l'enfant acquiert ainsi une plus grande connaissance de son corps et réagit de façon plus adroite aux pertes d'équilibre et aux chutes qui surviennent dans ses jeux. Dans le cas contraire, l'enfant ne saura pas se relever de lui-même s'il tombe.



Au multi-accueil, le nourrisson est posé au maximum au sol, sur le dos, sur des tapis plats. Les transats sont utilisés ponctuellement après les repas pour faciliter la digestion, en cas de régurgitations...

Pour que l'enfant puisse se mouvoir, il est conseillé qu'il porte des vêtements amples et qu'il soit pied nu, avant la marche. Une fois que l'enfant a bien acquis la marche, il peut porter des chaussons.

L'aménagement de l'espace est pensé pour permettre à l'enfant d'évoluer librement. Pour stimuler les déplacements, jeux et jouets lui sont proposés. Leurs choix sont réfléchis selon l'âge et le développement de l'enfant. L'adulte en position d'observation va pouvoir adapter ses actions de façon à stimuler l'enfant dans ses acquisitions (l'amener à se retourner, l'inciter à tourner la tête, à se déplacer pour attraper un objet...).

Les sections d'âges mélangés permettent aux enfants d'évoluer à leur rythme et aux petits d'être stimulés par les plus grands. Les bébés quand ils sont prêts peuvent sortir seuls de leur espace et aller voir un peu plus loin.

### ***III -2.2 Le repas***

Le repas est un moment de plaisir, de découvertes sensorielles et de convivialité. L'équipe réfléchit sa position (être confortablement installé, à la hauteur des enfants et face à lui...) et aménage l'espace pour que les enfants puissent manger dans le calme.

Les repas sont livrés en liaison chaude et sont maintenus au chaud jusqu'à ce qu'ils soient servis. La qualité des repas est surveillée pour permettre aux jeunes enfants une éducation culinaire variée et respectueuse de leurs besoins.

Les repas sont préparés par section par l'agent social de la structure qui les emmène ensuite soit en salle pour les plus petits, soit dans la salle à manger.

#### ***III -2.2.1 Le repas des tout petits***

Le moment de repas est un temps privilégié, individuel avec l'adulte, dans la mesure du possible il est donné dans un endroit calme, à l'écart du groupe. L'enfant est installé dans les bras.

Les bébés boivent selon leur rythme. Les professionnels respectent leur appétit. L'enfant peut laisser la moitié d'un biberon à un repas s'il n'a pas faim ce jour-là. Si sa courbe de croissance est régulière et qu'il est satisfait après ses biberons, c'est qu'il mange suffisamment. Il est possible de donner du lait maternel au multi-accueil, cependant une procédure de recueil, de conservation et de transport du lait maternel est à respecter.

Les biberons et le lait (1er et 2ème âge) sont fournis par la crèche. Les parents peuvent apporter biberon, tétine et lait personnel si besoin, s'il y a un lait spécifique, une ordonnance est nécessaire pour le lait deuxième âge mais il sera donné sans avis médical pour le lait 1<sup>er</sup> âge, la boîte de lait sera alors fournie par la famille. Les parents peuvent aussi apporter si besoin des biberons et des tétines personnels.

Les biberons sont préparés le matin et reconstitués au moment du repas. Ils sont réchauffés au micro-onde à l'exception des biberons de lait maternel. L'équipe veille à la traçabilité en notant

date et heure d'ouverture des bouteilles et des boîtes. C'est pourquoi les parents qui apportent un lait ou une eau de régime, doivent obligatoirement amener des bouteilles ou des boîtes neuves.

### ***III -2.2.2 L'introduction alimentaire***

Elle se fait à la maison. Elle débute vers le 5ème ou 6ème mois, car avant le système immunitaire n'est pas acquis. L'enfant découvre un aliment à la fois, sur une semaine minimum en augmentant peu à peu la quantité.

Une fois que le parent a introduit trois légumes ainsi que la pomme de terre et quand l'enfant mange environ 100 grammes de purée, celle-ci sera alors donnée au multi accueil.

Seuls les légumes secs sont interdits avant 18 mois (lentilles, haricots secs, pois cassés, pois chiches et fèves). Il en est de même pour la viande et le poisson. Une fois que le parent a introduit le poisson, la viande blanche, puis rouge, ils seront ensuite introduits au multi-accueil. Jusqu'à un an, il est recommandé de ne pas dépasser 20gr par jour de viande et de poisson, car au-delà cela représente un risque pour les reins du bébé.

Tant que l'enfant a du plaisir à prendre son biberon, celui-ci est maintenu. Quand l'enfant n'en veut plus, il est remplacé par un laitage. Au multi-accueil, purée et compote sont données en premier à l'enfant suivies du biberon (l'enfant régulera ainsi la quantité de lait dont il a besoin). Pour préserver la relation privilégiée, les repas sont donnés sur les genoux ou en transat face à l'adulte qui se positionne à sa hauteur. Puis le biberon est donné dans les bras pour terminer le repas.

Les familles informent l'équipe, au moment des transmissions du matin, de tout changement ou nouvelle introduction. L'équipe peut être aussi amenée à interroger les parents pour connaître l'évolution des repas de l'enfant. Ainsi chaque professionnel met à jour un tableau pour que l'information circule au sein de l'équipe et que chacun puisse s'y référer.

### ***III -2.2.3 Quand l'enfant commence à manger seul***

Très tôt, l'enfant éprouve le besoin de manger seul avec ses mains, cela répond à un besoin d'exploration. C'est la période de la découverte sensorielle des aliments. L'adulte respecte cette étape nécessaire au développement de l'enfant.

Il est proposé à l'enfant de s'installer à la table dans la section, dans un baby ou une petite chaise (s'il est capable de s'asseoir seul dessus). Les enfants mangent en petit groupe. Selon leur degré d'autonomie, les professionnels peuvent proposer une cuillère à l'enfant, tout en l'accompagnant.

Le contenu de l'assiette est adapté à l'appétit de l'enfant. Il peut être proposé aux enfants de revenir à la purée après le laitage. Les aliments sont proposés, l'enfant est encouragé à goûter et à manger, mais en aucun cas forcé.

Petit à petit, en concertation avec les parents (s'ils ont commencé à la maison ou sur les observations de l'équipe) les morceaux seront introduits en complément des repas mixés. A ce moment-là, l'enfant mange avec un plateau à compartiments. La purée et les morceaux sont séparés pour que l'enfant prenne conscience des différentes textures des aliments.

### *III -2.2.4 Quand l'enfant est autonome au moment des repas*

Les enfants se rendent par petits groupes dans la salle à manger. Au multi accueil de St Hilaire de Riez, les deux sections se regroupent et avant de passer à table, ils se lavent les mains.

Les enfants mangent au maximum 6 par table. Ils sont accompagnés par un adulte assis face à eux. Tout est mis à disposition de l'adulte pour limiter ses déplacements et favoriser sa disponibilité auprès de chaque enfant. Le repas est un moment d'échange convivial entre enfants ou avec l'adulte.

Le repas est servi dans des plateaux compartimentés. Les différents aliments, composant le repas, sont servis au fur et à mesure, dans l'ordre : entrée, plat et dessert, sans attendre que les enfants de la même table aient tous terminé. L'enfant est incité à goûter, mais s'il refuse la suite du repas sera alors servie. Le plateau n'est pas desservi, l'enfant aura ainsi la possibilité de revenir en arrière tout au long du repas. Chaque enfant peut ainsi manger dans l'ordre qu'il souhaite et faire ses propres associations de goûts.

L'enfant est resservi s'il le demande, les professionnels peuvent parfois être amenés à limiter certaines quantités pour veiller au respect de l'équilibre alimentaire. A la fin du repas, pour encourager son autonomie, un gant est distribué à chaque enfant, pour qu'il effectue seul sa toilette. Il le dépose ensuite avec sa serviette dans un bac à linge, avant de regagner la section.

L'équipe veille à ce que le repas se déroule dans les conditions les plus favorables en respectant le rythme et les goûts des enfants. Chaque professionnel incite l'enfant à manger, sans mettre de pression, « l'enfant trouve du plaisir à manger mais ne mange pas pour faire plaisir ».

### *III -2.3 Les soins*

Le moment du change se fait dans une relation privilégiée à l'adulte. Il relève de l'intimité. Par le dialogue, la constance des gestes, l'écoute et le regard, l'adulte rend peu à peu l'enfant acteur dans les soins qui lui sont portés.

Par son accompagnement bienveillant l'adulte amène l'enfant à participer au change (tendre le bras, lever les fesses...). Il verbalise ses actes, avant de les porter sur le corps de l'enfant, pour qu'il s'y prépare.

Les affaires personnelles sont rangées dans des panières individuelles. Il est demandé à chaque parent une tenue de rechange à renouveler si besoin. Cette tenue est remise à la personne d'accueil, ceci afin de limiter les allées et venues dans la salle de change pour favoriser le respect de l'intimité de l'enfant. Les enfants sont changés régulièrement et notamment à chaque selle. Ils sont lavés à l'eau et au savon. Si une crème spécifique est nécessaire une ordonnance est obligatoire.

Quand l'enfant grandit, il peut lui être proposé de monter seul sur le plan de change en utilisant les escaliers, ou il peut être changé debout, lorsqu'il est en capacité de s'habiller ou de se déshabiller seul. Le professionnel rend davantage l'enfant acteur du moment de change. L'équipe prend en compte et encourage l'enfant dans ce qu'il est capable de faire tout seul : il peut enlever seul sa couche, s'essuyer après avoir été nettoyé, remettre seul sa couche culotte...

Le moment de change est avant tout un moment de relations et d'échanges privilégiés avec l'enfant et non un moment où il n'est qu'objet de soins. Les professionnels veillent au respect de son corps et de son intimité.

### *III -2.4 L'acquisition de la propreté*

L'acquisition de la propreté est une étape vers l'autonomie de l'enfant. Chacun a son rythme de progression et cette étape nécessite une maturation physique et psychologique. Avant 15-18 mois, son système nerveux n'étant pas mature il n'est pas capable de maîtriser ses sphincters. Il est inutile de brûler les étapes car faire pipi dans un pot avant 18 mois est un pur hasard et n'apprend rien. Parallèlement une maturation psychique et affective est nécessaire, l'enfant doit avoir envie de grandir. C'est un processus long qui commence par une prise de conscience de l'enfant qui demande à être changé lorsque sa couche est souillée, ou demande le pot... L'adulte accompagne et encourage l'enfant, mais en aucun cas il ne sera forcé.

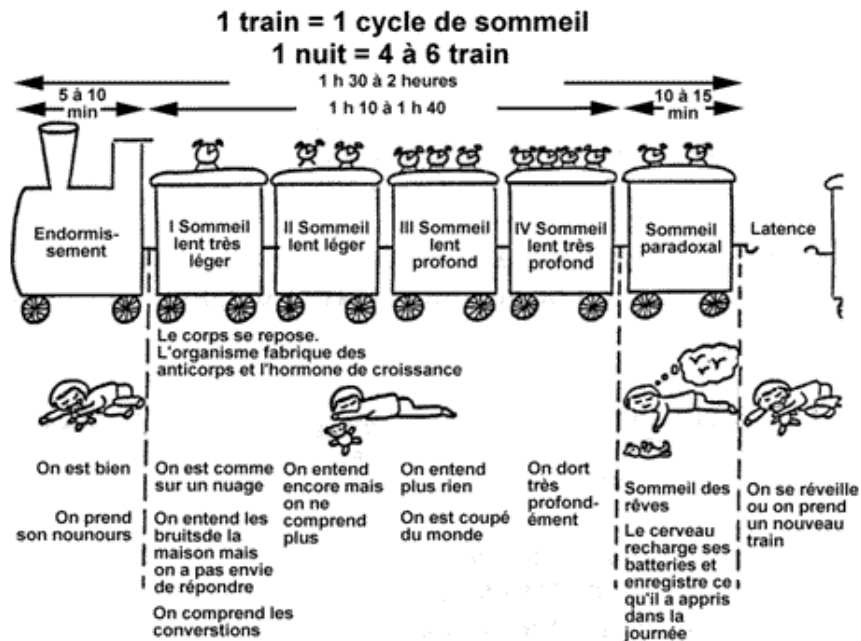
Le retrait des couches s'effectue à la maison sur l'initiative des parents ou en concertation avec l'équipe suite à des observations. Lorsque la propreté est acquise à la maison (l'enfant se rend de lui-même aux toilettes ou interpelle l'adulte), le retrait des couches est suivi au multi accueil.

A cette période l'équipe demande de prévoir un peu plus de vêtements de rechange et des tenues adaptées que l'enfant puisse retirer facilement (pas de body, salopette, ceinture, collants,...).

Les débuts peuvent être chaotiques. Des accidents peuvent se produire... Il est souhaitable de ne pas mettre l'enfant face à une situation d'échec, mais de l'encourager et de le rassurer (un enfant trop absorbé par son jeu peut oublier d'aller aux toilettes) et du côté du professionnel, plusieurs fois par jour de l'inviter à aller aux toilettes. Les toilettes au multi-accueil sont à la hauteur des enfants et des pots sont également mis à leur disposition. Leur accès nécessite l'ouverture des barrières par les adultes. Des cloisons sont aménagées pour veiller à l'intimité des enfants. Il peut y avoir un décalage entre l'acquisition de la propreté le jour et lorsqu'il dort. Un tableau récapitulatif est mis à jour par les professionnels pour que chacun d'entre eux sache où en est l'enfant dans l'acquisition de la propreté. Il comporte plusieurs rubriques : « début d'acquisition, propre, porte une couche à la sieste ». A chaque évolution transmise par la famille, il est remis à jour.

Il peut arriver que l'enfant vive des situations (naissance, déménagement...) qui perturbent ce processus momentanément.

### III -2.5 Le sommeil



Le sommeil est indispensable pour le bon développement de l'enfant, sa qualité révélant d'ailleurs le bon état physique et psychique de celui-ci. Le sommeil varie d'un enfant à un autre, en qualité, en durée, en manifestation...

Dans ses trois premières années l'enfant passera d'environ 17 heures à 12 heures de sommeil, sachant qu'il peut y avoir 3 heures d'écart entre un gros et un petit dormeur.

Les apports du sommeil vont participer à la sécurité et à la construction de l'enfant. Dormir aide à grandir, à mémoriser ce que l'on apprend et à développer le cerveau. C'est un besoin essentiel. Un enfant en manque de sommeil peut développer des troubles : agressivité, agitation, difficulté de concentration... Il est important d'observer le rythme personnel de l'enfant et de créer les conditions favorables à son sommeil.

L'équipe tend à respecter le rythme de chaque enfant en prenant en compte ses besoins individuels. Pour cela, les professionnels recueillent les habitudes de vie de chaque enfant auprès de ses parents pour connaître son rythme de sommeil (nombre de sieste et durée) et les signes de fatigue qui lui sont propres.

Si l'enfant montre des signes de fatigue, peu de temps avant l'heure du repas, le besoin de sommeil prime. L'enfant est couché et son repas est conservé au chaud ou au frais. Au réveil, son repas lui est proposé, dans la limite d'une certaine durée de conservation, soumise aux normes HACCP. Si l'enfant se lève après 14h30, seul le dessert est proposé.

Chaque structure dispose de plusieurs dortoirs (des dortoirs à lits à barreaux et des dortoirs à lits au sol) qui sont attribués en fonction des besoins des enfants, leur âge et leur type d'accueil (régulier ou occasionnel). Pour chaque enfant, un lit est attribué, avec comme repère sa photo.

Les plus jeunes partagent un dortoir qui se compose de 5 ou 6 lits à barreaux. Ils sont couchés en fonction de leur besoin et selon leur rythme de sommeil. Les plus petits sont installés dans une turbulette et couchés sur le dos (selon les recommandations de l'OMS). Un réducteur de matelas, peut être proposé pour les plus petits s'ils ont besoin d'être contenus. En cas de besoin le matelas est surélevé.

Le professionnel va accompagner l'enfant vers le sommeil. Si l'enfant a une tétine ou un doudou, ils lui sont donnés, l'enfant est changé, déshabillé et conduit dans son lit où sont respectés ses rituels d'endormissement : luminosité, apaisement, bercements si besoin...Quand l'enfant est calme et prêt à s'endormir, l'adulte quitte la chambre des enfants qui dorment dans des lits à barreaux.

Les dortoirs sont surveillés de manière régulière. Une grille de surveillance est complétée à chaque passage du professionnel. Il paraphe par ses initiales faisant trace du moment où il est passé.

Quand l'enfant grandit, la turbulette est remplacée par une couette ou un drap, selon la saison. Puis l'enfant quitte son lit à barreaux pour un lit au sol, il change alors de dortoir. Le moment de ce passage est variable, il peut différer selon l'âge de l'enfant, selon son rythme de sommeil, s'il commence à escalader son lit et se met en danger...et selon les places disponibles. De ce lit, l'enfant peut se coucher ou se lever seul, ce qui l'amène à plus d'autonomie.

Dans ce dortoir, les enfants vont se coucher, au même moment, après le déjeuner. Avant le coucher, un rituel est mis en place : les enfants vont chercher leur panière, rangée à leur hauteur, se déshabillent, rangent leurs vêtements, vont aux toilettes ou sont changés. Des histoires et des comptines sont proposées aux enfants accompagnés de leurs objets familiers. Cela favorise la préparation au sommeil par un retour au calme. Quand les enfants sont tous prêts, un professionnel les accompagne dans le calme, il les guide à voix basse jusqu'à leur lit et reste présent avec les enfants pendant la sieste. Même si l'enfant refuse de dormir un temps de repos lui est proposé dans son lit.

Les levers des enfants sont échelonnés. Quand l'enfant se réveille, il peut rejoindre la salle de vie, sans attendre que les autres enfants se réveillent. Le rythme de chacun tend à être respecté. Quand la majorité du groupe est levée, le professionnel quitte le dortoir. Si un ou deux enfants dorment encore, la porte du dortoir reste ouverte, pour qu'ils puissent rejoindre facilement la salle, au moment de leur réveil. Quand les enfants se lèvent, les professionnels présents dans la salle de vie les accueillent en douceur. Les besoins en sommeil sont respectés par les professionnels qui ne réveilleront pas les enfants.

### III -2.6 Les règles de vie

L'enfant, adulte en devenir, a besoin de règles et de limites pour évoluer, se construire et grandir. Les règles permettent de se faire respecter, de respecter l'autre, ainsi que de respecter l'environnement, le matériel... Les règles sont un outil posé par l'adulte qui permet à l'enfant de se construire en assurant sa sécurité affective et physique. Ainsi les règles posées par l'adulte vont venir rassurer l'enfant en créant un cadre sécurisant et contenant. La constance et la régularité des règles énoncées vont permettre à l'enfant de construire ses propres limites.

L'enfant au début de sa vie découvre les règles au cours de ses expérimentations, puis peu à peu les intègre. Au fur et à mesure qu'il grandit et s'affirme, il tente de s'y confronter, il vérifie alors la solidité du cadre.

Vivre ensemble, en collectivité, en groupe implique des règles de vie, des consignes à respecter. L'enfant pour se construire a besoin de repères, de cadre, de limites. Quand ces règles sont établies en équipe elles doivent être transmises en amont aux enfants. Les professionnels sont là pour leur apprendre, leur rappeler, en verbalisant la signification des règles. Ainsi petit à petit l'enfant pourra en comprendre le sens.

Au multi-accueil la cohérence et la conviction de l'équipe professionnelle sont indispensables au bien être de l'enfant. L'équipe réfléchit et définit d'un commun accord, les règles fondamentales (mise en danger de soi et des autres, respect de l'intégrité de l'autre...) et les règles qui peuvent être modulables en fonction des situations (intérieur, extérieur, individuel ou collectif, petit ou grand groupe...). *Par exemple : l'équipe s'accorde et demande aux enfants de ne pas crier à l'intérieur et les autorise en revanche à crier quand ils sont dans le jardin...*

Les règles évoluent selon l'âge de l'enfant, sa capacité de compréhension et ses compétences. L'adulte se doit de nommer, poser et faire respecter les règles établies en tenant compte de là où en est l'enfant dans son développement. Il explique à l'enfant le pourquoi de la règle de manière simple : une seule consigne à la fois, utilisation de mots simples, et s'adresser à l'enfant en se mettant à sa hauteur... Le professionnel, dans son attitude et ses actes, est cohérent avec ce qu'il dit. *Par exemple : demander à l'enfant de ne pas crier avec une voix calme et non en criant soi-même.*

Le professionnel est là pour poser l'interdit et les limites. Il est aussi présent pour donner à l'enfant d'autres possibilités d'expérimenter et expliquer ce qu'il est possible de faire. Les règles forment un cadre qui peut aussi être un espace de liberté pour l'enfant. *Par exemple : les professionnels n'autorisent pas les enfants à monter sur les meubles de dinette mais peuvent les inviter à grimper sur des mousses ou une structure motrice appropriée.* En proposant à l'enfant autre chose ou en l'aidant à différer son envie, le professionnel montre à l'enfant qu'il a entendu son besoin même si il ne peut pas y répondre.

Quand un interdit est transgressé par l'enfant, intervient alors la sanction. Elle doit être progressive, adaptée à l'âge de l'enfant et à sa compréhension de la situation. Dans un premier temps, le professionnel prévient l'enfant de l'éventualité de cette sanction. Le professionnel sanctionne l'acte mais pas l'enfant (*ce n'est pas l'enfant qui n'est pas gentil, mais ce qu'il vient de faire...*). Il isole l'enfant un court moment pour marquer l'interdit. Si l'enfant réclame son doudou, il lui sera donné pour lui permettre de se ressourcer. L'adulte qui a puni revient ensuite vers l'enfant pour remettre des mots et lever la sanction. Pour que cela prenne sens

pour l'enfant, les actes sont sanctionnés sur le moment, sans y revenir plus tard. Aucune violence physique n'est autorisée (gifle, fessée...). L'équipe se permet d'intervenir auprès des parents en cas de situations de violence.

Les violences physiques entre enfants ne sont pas non plus autorisées (morsures...). L'équipe prête d'abord attention à l'enfant victime, puis reprend l'interdit avec l'agresseur. L'enfant se construit dans l'image qu'on lui renvoie de lui-même, c'est pourquoi un enfant qui se confronte régulièrement aux règles, ne doit pas être stigmatisé ; ses actes positifs doivent aussi être valorisés, sans rappeler les événements passés. Dans des situations difficiles, le professionnel garde en tête que l'enfant « agresseur » peut être en souffrance. En reconnaissant le mal-être de l'enfant cela permet de prendre de la distance et de conserver une attitude bienveillante envers l'enfant envahi par ses sentiments. Parfois l'enfant a besoin d'une contenance physique et affective (*bras, doudou, paroles rassurantes...*). Une attitude calme, sereine, voir joueuse du professionnel peut suffire à désamorcer une situation conflictuelle.

Au multi-accueil, le personnel est garant des règles y compris en présence des parents. A partir du moment où l'enfant et le parent sont au multi-accueil, ils se doivent de respecter les règles mises en place. Les parents font respecter les règles auprès de leurs enfants. Si ce n'est pas le cas, ou si le parent n'a pas connaissance des règles établies, le professionnel peut être amené à intervenir auprès de l'enfant, en intégrant le parent dans son intervention. Au sein du multi-accueil, il est demandé aux familles de respecter les mêmes règles qui sont demandées à leurs enfants pour que ceux-ci puissent en comprendre le sens et les respecter.

### **III -3 : Eveiller l'enfant au monde qui l'entoure**

Une fois les besoins fondamentaux de l'enfant satisfaits (manger, dormir, être en sécurité...), l'enfant peut alors utiliser son énergie dans le jeu, source de croissance. L'enfant se construit en jouant, pour lui tout est propice à la découverte et au jeu.

En jouant, l'enfant découvre son corps, se détend, développe sa capacité à être seul, rencontre l'autre, comprend mieux le monde qui l'entoure, renforce ses compétences et en acquiert de nouvelles, s'exprime, extériorise ses émotions, s'affirme...

L'équipe organise l'environnement (aménagement de l'espace, jeux à disposition ...) pour favoriser le jeu selon les besoins de chaque enfant. Elle veille à se rendre disponible pour répondre aux sollicitations de l'enfant, développer les interactions, devenir parfois partenaire de jeu... Selon leurs observations, les professionnels adaptent leurs interventions durant les jeux libres ou durant les activités plus dirigées.



### *III -3.1 Le jeu libre :*

**Le jeu libre est une activité spontanée et autonome** de l'enfant. Le jeu est pour l'enfant une source de plaisir sans cesse renouvelée. Les jeux en libre accès, les jeux spontanés sont choisis ou initiés par l'enfant sous le regard bienveillant et attentif de l'adulte. L'adulte peut être sollicité par l'enfant et contribue à son jeu. L'accompagnement de l'équipe est de créer des situations favorisant l'activité spontanée des enfants. Pour cela les professionnels mettent à disposition matériels et jeux qui tiennent compte de l'évolution, des capacités et des intérêts de chaque enfant.

### *III -3.2 A chaque âge ses besoins*

#### *III -3.2.1 Besoins des enfants de 10 semaines à 6 mois*

##### *Le jeune enfant sans déplacement :*

A cet âge, l'enfant a besoin de stabilité et de l'adulte à proximité pour sa sécurité affective. L'adulte doit pouvoir disposer de tout ce dont il a besoin à porter de main. Il a une place définie dans l'espace où il est toujours visible et quasi-permanent. Il s'assoit au même endroit et est un repère pour l'enfant qui sait où le trouver. Les besoins ludiques à cette période sont essentiellement des jeux sensoriels faisant appel aux 5 sens (hochets tactiles et sonores, jeux de doigts...) et des jeux de caché-coucou (marionnettes, comptines...).

#### *III -3.2.2 Besoins des enfants de 6 à 10 mois*

##### *Début de déplacement (retournement, ramper) :*

Les enfants explorent davantage l'espace, les besoins ludiques sont les mêmes qu'avant, en privilégiant en plus, des jeux qui roulent (balles, voitures...) pour inciter l'enfant à se déplacer, à aller voir plus loin.

#### *III -3.2.3 Besoins des enfants de 10 mois à moins de 2 ans*

##### *De l'acquisition de la marche au stade d'imitation :*

A cet âge, pour explorer l'enfant commence à se détacher de l'adulte, tout en ayant encore un énorme besoin de savoir où il est. L'enfant à cette période est essentiellement dans la motricité, il peut être comparé à un « déménageur » ou un « cascadeur », tant son activité motrice est intense.

Les besoins ludiques sont alors les « jeux contraires » : les jeux moteurs (pouvoir monter-descendre, grimper...), les jeux de manipulation (vider-remplir/ouvrir-fermer...), les jeux de transport (remplir un sac, le déplacer, transvaser, le re-remplir...), les jeux de construction, faire-défaire, en trois dimensions (type lego, cubes à empiler...), les jeux de scènes (garage, ferme...) disposés sur une table.

### ***III -3.2.4 Besoins des enfants de plus de 2 ans***

C'est la période de l'affirmation de soi pour le jeune enfant, caractérisée par l'opposition à l'adulte. L'enfant teste et recherche à la fois les limites et les interdits pour se construire. C'est le passage du « *c'est moi qui décide pour moi* ». A cet âge, l'enfant n'a pas un besoin permanent de l'adulte.

Peu à peu à cette période l'enfant entre dans le langage pour finir par acquérir le « *je* » pour s'exprimer. La prise en compte de ce besoin est à encourager au quotidien par la mise en place d'un coin rassemblement. C'est aussi la période où vont apparaître les jeux de faire-semblant ou d'imitation. A cette période l'enfant se socialise, s'ouvre au monde extérieur et aux autres (adultes et enfants). Vers trois ans apparaîtra le jeu à deux.

Les besoins ludiques à cette période sont les jeux de langage, les livres, les chansons.... Ils encouragent les échanges verbaux, l'enrichissement du vocabulaire, la prise de parole et l'affirmation de sa place dans un groupe. Les jeux d'imitation (coin dinette, poupée, « *faire comme* », se déguiser...), les jeux de créativité (graphisme...) qui participent à développer l'imaginaire des enfants. L'activité des enfants de cet âge est de plus en plus structurée, avec un début, un milieu et une fin. A cet âge, les enfants ont besoin de réaliser leurs jeux sans être perturbés ou interrompus. C'est pourquoi des espaces et des temps sont définis pour eux.

### ***III -3.3 L'aménagement de l'espace***

L'espace est aménagé en différentes zones de jeux délimitées par des meubles, barrières.... Les coins jeux favorisent une activité plus posée et les échanges entre enfants, contrairement aux espaces ouverts qui incitent aux mouvements, génèrent de l'agitation et même parfois des conflits. Les coins jeux vont permettre aux enfants de se répartir dans l'espace selon leurs intérêts. Lorsque les enfants sont moins nombreux, ils se concentrent davantage dans leur activité et sont moins interrompus par le mouvement des autres enfants. Les différents espaces doivent être repérables par les enfants pour être investis. Ils correspondent à une seule proposition ludique respectant certaines règles. Ces dernières sont établies dans chaque équipe et varient selon le groupe d'enfants.

**Les différents espaces proposés sont :**

L'espace de rassemblement : C'est un lieu calme et confortable (coussins), il sert pour les temps communs (lecture, chansons...) et permet aux enfants de se poser durant la journée. C'est dans cet espace qu'à lieu le temps de regroupement.

L'espace bébés : Il comprend un tapis contenant des jeux d'éveil, en nombre limités, car trop de jeux en même temps représentent une stimulation trop conséquente, l'enfant s'y perd. Cet espace peut être ouvert. Les bébés, quand ils sont prêts, peuvent aller voir un peu plus loin et sortir seuls de cet espace. Il peut être accessible aux plus grands accompagnés par un adulte pour encourager les interactions entre enfants.

L'espace moteur : Il peut être proposé par l'accès à une structure motrice ou des activités psychomotrices (accès au jardin, jeux d'expression corporelles et parcours moteurs...).

L'espace de manipulation : Il est en accès permanent, sur table ou au sol. Il comprend les jeux

type encastrement, transvasement... Il peut être investi à tous les âges. L'enfant joue de manière différente, des premières découvertes (liées au hasard), aux premières expériences (où l'enfant cherche à reproduire ces découvertes), pour aboutir à des jeux plus construits.

L'espace des jeux d'imitations: Il permet aux enfants de revivre ou rejouer des scènes de la vie quotidienne avec la dinette, les poupées...

L'espace activité: Cet espace est fermé. Il sert aux activités plus posées et structurées, comme les jeux d'encastrement, les dessins...

L'équipe organise l'environnement pour développer des situations de jeux et réguler les activités des enfants. Ces coins jeux peuvent évoluer en fonction du groupe d'enfants accueillis, tout en veillant à ne pas changer trop souvent pour que les enfants gardent des repères.

Les professionnels adaptent leurs pratiques pour s'ajuster aux besoins des enfants en adoptant une observation permanente. Elle permet aux professionnels de décoder et de comprendre le sens de ce que l'enfant exprime, de rester attentif à chacun et à leur écoute.

### ***III -3.4 Le positionnement dans l'espace et l'attitude des professionnels:***

La place et la visibilité des adultes sont un régulateur de la répartition des enfants dans l'espace et des échanges entre eux. La position « phare » de l'adulte permet aux enfants d'évoluer en toute sécurité physique et psychique, car le lien visuel de sécurité est établi. Lors de son jeu, l'enfant recherche l'appui du regard du professionnel, pour être rassuré sur ce qu'il fait, pour être soutenu dans ses tentatives. Pour souligner les comportements positifs de l'enfant, ses acquisitions et ses progrès, l'adulte se sert de la verbalisation.

La réflexion autour de la répartition des professionnels dans l'espace est liée au déroulé de journée et aux fonctions de chacune durant la journée. Les professionnels s'occupant des bébés sont installés à leur côté. Ceux s'occupant des plus âgés, s'installent en amont leur activité pour pouvoir ensuite la réaliser en petits groupes avec les enfants. Un autre professionnel est présent, posé, en repère dans la salle pour les enfants en jeux libres. A chaque âge et à chaque moment de la journée, la position et l'intervention des professionnels sont réfléchies pour limiter les mouvements perpétuels, source d'insécurité pour les enfants.

Les professionnels verbalisent leurs déplacements. S'ils sortent de la pièce, ils sont attentifs à passer le relais à un autre professionnel qui veille sur les enfants pendant son absence. Les enfants entendent et savent alors qui s'occupe d'eux en permanence. Les professionnels doivent offrir à l'enfant repères, confiance, disponibilité, écoute et limites. Grâce à ces attitudes professionnelles, l'enfant trouve un lieu sécurisant pour grandir et s'épanouir au sein du multi-accueil.

### ***III -3.5 Les activités dirigées et le projet d'animation***

#### ***III -3.5.1 Les ateliers***

Les ateliers sont des activités dirigées proposés par l'adulte. Ils ont lieu en petits groupes pour permettre les échanges individuels avec l'adulte et entre les enfants. Ces activités peuvent se dérouler dans la section, dans un espace réservé à cet effet, ou en dehors de la section (salle d'activité, salle de réfectoire pour les ateliers cuisine, jardin...).

Les ateliers dirigés servent à diversifier les propositions éducatives pour les enfants. Ils enrichissent leurs expérimentations et leurs expressions créatives. L'importance de ces moments est le plaisir que ressent l'enfant dans la multiplicité de ces découvertes quelque soit le résultat. Les ateliers dirigés permettent également la socialisation par l'apprentissage et le respect des consignes. Certaines règles sont à respecter (ex : attendre son tour, respecter le sens du parcours proposé...). Les activités sont proposées aux enfants mais pas imposées, l'enfant peut participer juste en observant ou a le droit de ne pas y participer.

Les activités les plus régulièrement proposées sont : peinture, collage, dessin, déchirer ou découper, pâte à modeler, transvasements (jeux d'eau, semoule...), pâte à sel, cuisine, parcours psychomoteurs, expression corporelle, chants, histoires, jeux extérieurs (ballons, vélo, bac à sables, course...), jeux de société (memory, dominos...) ...Le plus souvent les ateliers sont liés au projet d'animation.

### *III -3.5.2 Un projet développé sur l'année*

Le projet d'animation se définit en année scolaire. Il est un fil conducteur qui permet de donner du sens et de créer un lien entre les activités. Il sert à ouvrir l'enfant au monde qui l'entoure. L'équipe choisit un thème qui guidera les professionnels dans leurs projets. L'objectif étant d'apporter dynamisme et diversité dans les activités. Ce thème permet également d'avoir un lien, une cohérence entre les sites du multi-accueil. Parallèlement au projet, des thématiques reviennent tous les ans en lien avec les fêtes (ex : Noël, carnaval...).

### *III -3.5.3 Ouverture vers le monde extérieur*

#### Les partenariats et les échanges inter sites ou inter structures :

Les partenariats ont pour objectif de découvrir d'autres lieux, de rencontrer d'autres enfants ou d'autres générations pour vivre et partager des moments de convivialité. Dans le cadre du projet d'animation, des échanges ont lieu avec divers partenaires : médiathèques, maisons de retraite, accueil de loisirs...

Ces échanges entre les sites du multi-accueil ont lieu de temps en temps pour partager des temps communs autour de sorties communes ou des temps de jeux partagés sur chaque site. Des échanges inter-structures ont lieu de manière ponctuelle lors de projet particulier ou de sortie (ex : visites des Multi-accueils de Saint-Jean-de-Monts, de Talmont-Saint-Hilaire...).

Dans le cadre d'ateliers communs et de sorties avec le Relais d'Assistants Maternels, les enfants du multi-accueil sont amenés à partager des activités avec les enfants accueillis par un(e) assistant(e) maternel(le). Grâce à ces rencontres, les enfants découvrent un nouvel environnement, d'autres enfants, d'autres adultes. Pour les professionnels c'est l'occasion d'échanger sur leurs pratiques.

#### Les intervenants sur site :

Le choix des intervenants varie en fonction du projet développé à l'année et selon les besoins rencontrés par l'équipe. Les interventions sont en lien avec différents domaines (psychomotricité, musique, psychologue, arts plastiques...) et se déclinent sur une période donnée ou tout au long de l'année.

#### Les sorties :

Les sorties pédagogiques ont pour objectif de rompre avec le quotidien et d'ouvrir l'enfant au monde qui l'entoure dans différents domaines: spectacle, musée, zoo, ferme, forêt, médiathèque, aquarium, cinéma... Elles concernent en priorité les enfants de plus de deux ans et en accueil régulier. Une procédure de sortie est mise en place qui prend en compte les recommandations de la PMI soit d'un adulte pour deux enfants, avec une tolérance de trois enfants par adulte d'un site fermé à un autre (par exemple les sorties entre Brétignolles Sur Mer et Saint Hilaire de Riez...). Les moyens de transports sont le minibus, le car ou des voitures de la Communauté de Communes. Les enfants accueillis de manière occasionnelle peuvent s'associer aux sorties accompagnés de leur(s) parent(s). Des sorties à proximité du multi-accueil se font à pied ou en poussette : plage, marché, parc...

### *III -3.5.4 Les évènements festifs*

Participer à un évènement festif fait partie des moments forts de l'année.

#### Les fêtes d'été et de Noël :

Elles se déroulent soit sur l'un des deux sites soit dans une salle de la Communauté de Communes. Elles permettent aux enfants, aux parents et aux équipes de se rencontrer dans une ambiance conviviale autour d'un spectacle et d'un buffet auquel les parents participent.

#### Le Carnaval de Saint Gilles Croix de Vie :

Chaque année le centre socioculturel de Saint Gilles Croix de Vie organise un carnaval pour les enfants des écoles, du Relais Assistants Maternels et du multi-accueil. Les enfants défilent en petit train ou à pied dans la commune. Après avoir brûlés Monsieur Carnaval, les enfants sont invités à un goûter et à une boum. Les parents sont conviés à la fête.

#### Les goûters festifs :

Les anniversaires des enfants peuvent se fêter au multi-accueil, ce qui permet de passer un moment de convivialité avec les autres enfants et les professionnels. Pour ceux qui souhaitent amener un goûter spécial anniversaire, les gâteaux maisons ne sont pas acceptés pour des raisons sanitaires. Il est demandé aux familles de fournir des gâteaux industriels conservés dans leur emballage dans un souci de traçabilité alimentaire. A l'occasion du départ des enfants du multi-accueil, l'équipe marque ce passage par l'organisation d'un goûter festif.

## CONCLUSION

La sécurité affective est la base du développement global de l'enfant et de son bien-être. Elle lui est nécessaire pour investir des expériences diversifiées. Ce sentiment de sécurité est construit d'abord auprès de ses parents puis auprès des professionnels qui poursuivent ce processus. L'enfant a besoin d'évoluer dans un environnement suffisamment stable, connu, repérable, permettant d'anticiper les situations, les reconnaître, se mobiliser, y participer ou y résister. Grâce au regard bienveillant de l'ensemble de l'équipe et par les réponses adaptées de chaque professionnel, l'enfant se construit dans un lien d'attachement sécurisant.

Le Président,



Christophe CHABOT

*Mis à jour le : 27/06/2017*